

Compte-rendu de la séance du 13 juin 2016

Secrétaire de séance : Mme Danièle CHIARAVALLI

La séance s'ouvre par une minute de silence à la mémoire de Serge ROBERT, Agent de Surveillance de la Voie Publique, décédé le 8 juin.

Le compte-rendu de la séance du 4 avril est adopté à l'unanimité et celui du 2 mai 2016 par 26 voix et deux voix contre (Mmes Dubuc et Somny) après que M. le Maire ait précisé que seul l'Effort Basket de Mirecourt avait obtenu une subvention de la CCPM. Autre précision du maire, la CCPM a acheté un lot des médailles au club de handball pour un montant de 150 € à l'occasion de son mini-tournoi, à l'exception de toute subvention.

° Décisions municipales :

Unanimité.

° DIA :

Unanimité.

° Avancement de grade :

Plusieurs agents municipaux ont bénéficié, par l'ancienneté acquise, d'un avancement au grade supérieur. La Commission Administrative Paritaire du CDG 88 a émis, dans sa séance du 27 avril 2016, un avis favorable quant à ces avancements. En conséquence, le tableau des emplois est modifié comme suit au 1^{er} avril 2016 :

- éducateur jeunes enfants : - 1
- éducateur principal jeunes enfants : + 1
- adjoint administratif principal 2ème cl. : - 1
- adjoint administratif principal 1ère cl. : + 1
- adjoint technique 2ème cl. : - 1
- adjoint technique 1ère cl. : + 1
- adjoint technique principal 2ème cl. : - 1
- adjoint technique principal 1ère cl. : + 1
- agent de maîtrise : - 2
- agent de maîtrise principal : + 2
- brigadier : - 1
- brigadier chef principal : + 1
- ATSEM 1ère cl. : - 4
- ATSEM principal 2ème cl. : + 4
- ATSEM principal 2ème cl. : - 1
- ATSEM principal 1ère cl. : + 1

Unanimité.

° Mise à disposition.

Le Conseil Municipal est informé de la mise à disposition d'un rédacteur principal 1ère classe (service marchés publics) à la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt pour une durée de trois ans à raison de 20 % de la durée hebdomadaire de l'agent concerné, à compter du 1^{er} janvier 2016. Le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire du CDG 88 a émis un avis favorable lors de sa séance du 27 avril 2016 quant à cette mise à disposition. Il en est de même pour un rédacteur principal de 1^{ère} classe pour 100% de son temps de travail à compter du 1^{er} juillet 2016.

Unanimité.

° Carte scolaire communale

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la carte scolaire communale qui va voir le jour à compter de la rentrée 2017.

Mme Danièle CHIARAVALLI, Adjointe aux Affaires Scolaires, rappelle les éléments de la problématique.

Ainsi la fusion administrative des écoles maternelles est effective depuis cette rentrée 2015. Suite à la prévision de rentrée 2016 enregistrant une forte baisse du nombre d'élèves inscrits, une fermeture de classe à l'école maternelle était envisagée dès le 1^{er} trimestre de cette année scolaire.

Rappel des prévisions : 139 élèves sur 7 classes cette année – 118 élèves sur 6 classes en 2016/2017 – 106 élèves sur 5 classes en 2017/2018, une nouvelle fermeture étant prévisible l'an prochain.

La Ville de Mirecourt n'a pas attendu la décision officielle de fermeture, arrivée en mairie début février 2016, pour réfléchir au délicat problème posé par la réunion des classes sur le même site géographique. Dans un premier temps, la position de la municipalité était de regrouper ces classes à la maternelle des Bassins, dans un souci évident d'apporter aux enfants l'environnement correspondant le mieux à leur bien-être et à leur épanouissement. Ce projet fut exposé lors de la première réunion du conseil d'école de la maternelle le 5 novembre 2015. Il s'est heurté à une forte opposition des parents, tant au niveau de la localisation qu'à celui de la date de mise en place du dispositif. Ce regroupement fut ainsi repoussé d'une année et n'interviendra donc qu'à la rentrée 2017.

Souhaitant obtenir un consensus sur la question du lieu d'implantation de l'école, la décision fut prise de se rallier au choix remportant le maximum de suffrages. Pour favoriser au maximum la concertation, la Ville de Mirecourt a donc suscité une série de réunions regroupant représentants de parents d'élèves, enseignants, délégués départementaux de l'Education nationale et commission scolaire :

- la première le 1^{er} mars 2016 avec l'école maternelle uniquement, mais il a vite été évident pour tout le monde que, à plus ou moins long terme, les écoles élémentaires se

trouveraient elles aussi impactées par cette baisse d'effectif, l'école Brahy se voyant fermer une classe elle aussi dès la rentrée prochaine.

- la réunion suivante du 17 mars 2016 regroupait donc l'ensemble des personnels des 3 écoles, maternelle et élémentaires ; les avantages et inconvénients présentés par chaque site furent amplement exposés.

S'en est suivie une discussion à ce sujet lors des 3 conseils d'école du 2ème trimestre, au cours desquels une visite des locaux fut demandée par les parents. Cette visite a eu lieu le 20 mai.

Le 26 mai, la dernière réunion faisait état des conclusions de chacun suite à cette visite et des positions toujours divergentes sur cette future localisation d'une école maternelle unique.

Suite à ces discussions ayant permis de faire un tour très complet de la question, la Ville de Mirecourt a donc demandé sur ce sujet un vote du Conseil d'Ecole de la maternelle qui a toute légitimité pour se prononcer. Ce vote s'est déroulé le 6 juin, les représentants de la Ville s'abstenant. Sur 16 votants, il y a eu 15 suffrages exprimés et un nul.

Ont obtenu : l'école des Bassins 3 voix – l'école du Centre 12 voix.

C'est donc l'école du Centre, rue Clémenceau, qui accueillera à la rentrée 2017 l'ensemble des enfants scolarisés en maternelle et il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le vote du Conseil d'Ecole de l'Ecole Maternelle en date du 6 juin 2016.

Mme Pascale Dubuc demande s'il y aura des travaux de mise aux normes.

M. Le Maire indique que l'école est aux normes et qu'éventuellement les travaux demandés par la commission de sécurité seront effectués mais qu'en aucun cas il n'y aura d'investissements lourds car la ville de Mirecourt souhaite reconstruire une école maternelle à côté de l'école Brahy.

Mme Pascale Dubuc interroge la municipalité pour savoir s'il y aura transfert de l'école Bey vers l'école Brahy en septembre 2017.

Mme Danièle Chiaravalli répond qu'il s'agit là d'une échéance à moyen terme puisque la ville de Mirecourt a perdu 180 élèves en six ans.

M. Patrice Jamis souhaite en effet qu'il n'y ait pas d'amalgame entre le transfert de l'école maternelle et celui de l'école élémentaire et s'interroge d'autre part sur la prise de compétence par la CCPM.

M. Le Maire lui répond que l'horizon est plutôt à 3 ans pour l'élémentaire et que pour la CCPM, une étude sur la compétence scolaire va être menée sur l'ensemble du territoire. Concernant ce second point, elle ne préjuge en rien la décision qui s'ensuivra.

Mme Corinne Somny s'interroge sur la gestion future de l'ALSH.

M. Patrick Citoyen regrette que malgré les efforts de la ville, création d'une école maternelle unique sur la cité, l'Education Nationale taxe quand même cette dernière. Il est en phase avec la reconstruction proposée par la municipalité. Quant au choix proposé, le Centre au lieu des Bassins, il se déclare gêné qu'on ait choisi le lieu le moins idéal.

Mme Danièle Chiaravalli précise au passage qu'il y a plus d'enfants de l'extérieur aux Bassins qu'à l'école maternelle du Centre.

M. Le Maire souhaite à propos de l'examen de cette question de carte scolaire une approche plus territoriale des capacités d'accueil des élèves.

Après en avoir délibéré en séance, le Conseil municipal, par 25 voix pour et 1 voix contre (Patrice Jamis) décide de regrouper toutes les classes maternelles dans les locaux sis rue Clemenceau (2 abstentions Patrick Citoyen et Corinne Somny).

° Remboursement de frais

Dans le cadre des Nouvelles Animations Périscolaires (NAP), la conseil municipal accorde l'AAPPMA (activité pêche) un remboursement de dix cartes de pêches auprès des scolaires pour un montant de 60 €.

Unanimité.

° Décision modificative n°2.

Afin de raccorder un riverain de la rue du Docteur Joyeux au réseau électrique, une participation de la ville de 3.850,25 € TTC est demandée. Cette dépense nécessite une décision modificative au sein du budget communal.

Unanimité.

° Versement indemnité gardiennage église :

L'assemblée délibérante décidé de procéder au versement de l'indemnité annuelle versée pour le gardiennage de l'église était de 415.00 € pour l'année 2015 comme en 2014. Le plafond indemnitaire annuel maximum applicable pour le gardiennage des églises communales demeure identique depuis la circulaire du 4 janvier 2011NOR/INTD1301312C, soit 474.22 €. Le crédit correspondant est prévu au budget primitif 2015 (6282 -020).

28 voix pour et une abstention, Mme Pascale DUBUC.

° Versement d'un subvention à l'association « Les Métronomes »

Après présentation d'un rapport sur leur activité (accompagnement des actions de l'Ecole de Musique, défraiement accompagnateurs de piano,...), le Conseil Municipal décide de voter une subvention de 400 € à l'association « les Métronomes ».

Unanimité.